

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES CHARGÉE D'ETUDIER LE PREAVIS DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

N° 20/2021-2026 – DEMANDE DE CREDITS COMPLEMENTAIRES AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT ET AU COMPTE DES INVESTISSEMENTS 2022

Au Conseil communal de Crissier

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances (Cofin) chargée d'étudier le préavis cité en titre s'est réunie le mardi 12 avril 2022 à 19h30 dans la salle Sorge du bâtiment administratif.

Elle était composée des personnes suivantes :

Mesdames	Christine Nguyen	(SC)	Rapporteur
	Angela Macchia	(ROLC)	
	Oriane Sarrasin	(RESOC)	
Messieurs	Roberto Francioli	(CDC)	
	Ronald Moraz	(CDC)	
	Michel Regamey	(CDC)	
	Olivier Ramel	(RESOC)	
	Etienne Dufour	(SC)	
	Alain Gallet	(SC)	

La Municipalité était représentée par M. Laurent Bovay, Syndic, accompagné de Mme Véronique Bruchez, Boursière.

Nous les remercions vivement pour les réponses apportées à nos questions.

Introduction

Veuillez trouver ci-après le rapport de notre commission organisé de la manière suivante :

- 1) Préambule
- 2) Généralités
- 3) Explications complémentaires obtenues sur les postes comptables
- 4) Prise de position de la commission

1) Préambule

Bien que des recettes supplémentaires de fonctionnement soient également présentées dans le présent préavis, le rôle de notre commission est de se prononcer uniquement sur les crédits complémentaires de fonctionnement ainsi que les crédits complémentaires d'investissement qui sont demandés par la Municipalité.

2) Généralités

D'une manière globale et sur demande de la Cofin, la Municipalité applique une politique budgétaire portant sur des chiffres les plus réalistes possibles, tant au niveau des dépenses que des recettes.

Corollaire de cette pratique, la Municipalité présentera, à intervalle plus réguliers, des demandes de crédit complémentaires en fonction de la situation.

Ce principe a d'ailleurs été discuté dans le cadre de la Cofin qui ne voit aucun inconvénient à pratiquer de cette manière.

3) Explications complémentaires obtenues sur les postes comptables

Au vu de ce qui est précisé en préambule, vous trouverez ci-après les explications complémentaires qui ont soulevé des questions de la part des commissaires et qui se trouvent dans les annexes 1 et 2 du préavis municipal :

Crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2022

100.3111 Achats de mobilier, machines et matériel

La multiplication par 5 du montant initial provient de l'obligation de refaire des nappes ignifugées pour les tables de la Municipalité sur la scène.

110.3011 Traitements

Le poste de réceptionniste qui a été créé temporairement est en phase de test.

Si ce test s'avère concluant, ce poste sera mis au budget 2023, tout comme la création d'un local/bureau de réception permettant de satisfaire ainsi les besoins de la population.

193.3180 Redevances de maintenance et licences SIA

La demande qui est faite porte sur deux montants, respectivement de CHF 21'000.00 pour la migration de l'application servant à gérer les séances de municipalité et CHF 60'000.00 pour l'hébergement temporaire des systèmes informatiques, ceci en raison des fréquentes attaques informatiques enregistrées au sein de certaines communes. L'urgence d'améliorer notre protection informatique justifie cette dépense.

Une réflexion permettant une solution pérenne est donc en cours. Cette analyse passe également par une formation du personnel sur les risques encourus de l'utilisation et la consultation des sites informatiques.

433.3110 Achat de matériel, machines et habillements

Les choix pour réparer le moteur défectueux de ce véhicule (âgé de 7 ans) étaient les suivants :

- Changer le moteur (la garantie sur le moteur étant échue)

Ou

- Acquérir un nouvel utilitaire de la même marque (Mitsubishi Fusio), tout en récupérant la caisse arrière de l'ancien véhicule qui avait été construit sur mesure pour celui-ci.

Crédit complémentaire au compte des investissements 2022

430.5010.701 Passerelle PALM 4d OL 112. Crédit d'étude

Ce crédit est justifié par la nécessité d'une étude complémentaire du sous-sol, la présence de conduites et le renforcement du tablier pour permettre le passage de véhicule de nettoyage.

4) Prise de position de la commission

Au vu de l'exposé ci-dessus, c'est à l'unanimité des membres présents que la Commission des finances vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, d'adopter le préavis n° 20/2021-2026 tel que présenté par la Municipalité.

Crissier, le 15 avril 2022

Le Président rapporteur

Ronald Moraz

